

# TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon UA 87-51 et 87-62

Procès-verbal de la  
**ONZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 8 mai 2018, à la salle 2 de l'Hôtel de ville de Lebel-sur-Quévillon



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

APPROUVÉ LE : 2018

# Table de GIRT de Lebel-sur-Quévillon

Présences aux rencontres du 8 mai 2018






Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Alain Poirier			
Amélie Béchard			
Julie Fillion		Francis Perreault	x
Denis Chiasson			
Guy Bilodeau			
Lucienne Major			
Paul Dixon			
Johnny Cooper			
Jean-Sébastien Roy			
Serge Gauthier			
Éric Leduc			
Allan Saganash			
Chantal Plante			
Claude Blais			
Laurent Côté			
Yves Desrosiers			
Pascal Hamelin			
Anik Boudreault			
Vicky Lavoie			
Véronique Belzile			
Valérie Roy			
Normand St-Pierre			

Observateur, invité	Présence
Martin Filion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Éric Labelle	x
Julien second	
Stéphane Ouellet	x
Nicolas Bouchard	
Valérie Guindon, invitée	x
Nicolas Bouchard (Résolu)	x

## Confirmation de présence ou d'absence

Présence   
Présence par téléphone   
Absence 

# TGIRT-EIBJ LABEL-SUR-QUÉVILLON

## ONZIÈME RENCONTRE

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
1. Ouverture de la rencontre	La rencontre débute à 12 h 30.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Comme il n'y a qu'un délégué présent, l'ordre du jour ne peut être adopté. Le délégué demande d'ajouter un point concernant les ponts et ponceaux. L'animateur suggère d'aborder ce point avec la grille des enjeux.	
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 février 2018.	Le procès-verbal ne peut être adopté, l'animateur suggère de passer au point suivant. Avant, l'observateur du MFFP demande d'apporter un correctif au procès-verbal. Au point 5, dernier paragraphe, il demande la modification suivante : « ... mentionne qu'il n'y a aucun impact <u>supplémentaire</u> à prévoir sur la possibilité forestière. »	La modification demandée sera apportée au procès-verbal.
4. Correspondance	Deux correspondances viennent de la Minière Osisko. De plus en plus, les délégués recevront ce type de correspondance. Il y a lieu de regarder de façon plus générale comment l'information pourra être transmise aux délégués. Concernant les opérations forestières, les délégués reçoivent les informations directement des compagnies forestières après leur avoir demandé d'être inscrits sur leurs listes de diffusion. La transmission de l'information de cette nature est à revoir dans son ensemble.	
5. Grille des enjeux	L'animateur rappelle qu'à la dernière rencontre, il y a eu plusieurs demandes relativement à la grille des enjeux, notamment l'ajout de colonnes et d'informations. Ces demandes ont été répondues, mais l'animateur mentionne que la portion la plus importante pour ce qui concerne la table de GIRT se trouve dans les premières colonnes, où l'on définit les enjeux. L'animateur rappelle le code des couleurs utilisées.  Les membres de la table discutent de certains éléments dans le tableau, à savoir le contexte dans lequel ils ont été inscrits. Le délégué mentionne que pour les BGA, il y a une préoccupation forte en regard des mesures de protection qui ne sont pas prévues au RADF et qui pourraient impacter la possibilité forestière, notamment l'indicateur concernant l'enjeu de la qualité de l'eau.	Préciser que les enjeux relatifs aux populations d'originaux et la conservation des habitats fauniques ne concernent que l'UA 087-62.

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>L'observateur du GNC précise certains enjeux, notamment celui sur la qualité de l'eau. L'animateur mentionne que certains éléments du tableau ont pu être soulevés par des intervenants autres que les délégués, notamment les cibles et indicateurs. Ces éléments ont été mis dans des cases en jaune indiquant leur caractère provisoire.</p> <p>Les seules précisions à apporter à la grille des enjeux pour le moment sont que deux des enjeux, soit les populations d'originaux et la conservation des habitats fauniques, ne concernent que l'UA 087-62.</p>	
<p>a. Programme des ponts et ponceaux</p>	<p>Le délégué du groupe des BGA attire l'attention des membres au pont de la rivière Wilson, désigné sur la carte des chemins multiusages. Il mentionne que Nyrstar aurait effectué des travaux sur ce pont pour permettre la circulation des autobus des employés. Ces travaux ont notamment eu pour effet de réduire la surface de roulement. Or, depuis, les transporteurs de bois ne sont plus en mesure d'utiliser ce pont. Il mentionne que ce pont pourrait fermer d'une année à l'autre. Le BGA utilisateur réalisera une étude géotechnique prochainement. Il mentionne certaines contraintes relatives à ce pont, notamment en ce qui concerne les berges. Il demande si le programme des ponts et ponceaux pourrait contribuer à la remise en état de ce pont. L'observatrice du GREIBJ responsable de l'application de ce programme pour la région donne des précisions concernant la marche à suivre pour inscrire des travaux dans les priorités, notamment obtenir un avis favorable et unanime de la part de la table de GIRT.</p> <p>Le délégué souhaite que la table de GIRT exprime son accord dès que possible, car éventuellement, si le pont ne peut plus être utilisé par les transporteurs de bois, ces derniers seront contraints de passer dans la ville.</p> <p>L'observatrice demande s'il est possible d'obtenir un extrait de procès-verbal. L'animateur mentionne que ce ne sera pas possible avant le c.a. du GREIBJ de mai, vu les courts délais. Le délégué du groupe des BGA fera valoir sa demande directement auprès de l'observatrice du GREIBJ. Il invite le délégué à lui transmettre copie de sa demande également, pour qu'il puisse la faire suivre auprès des autres délégués et en vue d'obtenir un appui de la table de GIRT par courriel.</p>	<p>Le délégué du groupe des BGA transmettra copie de sa demande concernant le pont de la rivière Wilson à l'animateur pour qu'il puisse la faire suivre auprès des autres délégués et en vue d'obtenir un appui de la table de GIRT par courriel.</p>

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
b. Comité technique sur les chemins multiusages	<p>L'animateur rappelle les actions entreprises dans le cadre du comité technique sur les chemins multiusages. Il précise les actions réalisées depuis son entrée en fonction en janvier 2018. Il présente la carte des chemins multiusages mise à jour et mentionne certains éléments manquants, notamment certains numéros de chemins. Les membres suggèrent de se référer à routard pour obtenir l'information la plus à jour et la plus complète, bien que la désignation de plusieurs chemins reste à préciser. Relativement au comité technique sur les chemins, l'animateur mentionne qu'on va en rester là pour le moment, jusqu'à ce que les délégués donnent un signal de poursuivre les travaux. Il y aura lieu entre autres, de préciser le mandat du comité technique.</p>	
6. Pré consultation sur le PAFI-T des UA 87-51 et 87-62	<p>L'invitée du MFFP, M<sup>me</sup> Valérie Guindon, aborde le point en expliquant brièvement la procédure de consultation dans laquelle s'inscrit la présentation des PAFI-T. Elle résume son parcours professionnel et mentionne ses collaborateurs impliqués dans l'élaboration de ces plans. Elle attire l'attention des membres sur les notes d'information complémentaire, lesquelles sont spécifiques à chaque UA. Elle passe en survol le plan de la présentation.</p> <p>Elle aborde le contexte territorial au moyen d'une carte de la région. On y voit notamment les 17 UA et le territoire d'application du chapitre 3 de l'Entente la Paix des Braves. Elle partage un petit truc pour distinguer les UA assujetties à la Paix des Braves de celles qu'i ne le sont pas, les premières finissant par 6X et les deuxièmes finissant par 5X. La coordonnatrice donne et explique quelques statistiques régionales relatives au couvert forestier. Les notes complémentaires révèlent quelques chiffres sur les utilisateurs du territoire forestier, notamment via les droits consentis. Pour ce qui concerne l'industrie, une carte précise la répartition des usines de transformation du bois qui s'approvisionnent dans la région. Mis à part les usines de transformation primaire du bois, on retrouve 4 entreprises de deuxième et troisième transformation du bois, 2 bleuetières et trois entreprises de PFNL.</p> <p>La coordonnatrice aborde les mécanismes de consultation prévus, notamment les tables de GIRT. Un tableau met en perspective les principales</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>préoccupations soulevées aux tables de GIRT et celles exprimées par les Premières Nations. Ces préoccupations ont été mises en ordre de mentions.</p> <p>Le MFFP suit certains enjeux régionaux, notamment des enjeux écologiques. Elle abordera spécifiquement les enjeux qui n'ont pas encore été présentés aux tables de GIRT. Une grande partie du territoire est soumise au régime dit de la coupe en mosaïques, et ce, depuis près de 16 ans. Le délégué du groupe des BGA apporte quelques précisions relatives à contexte entourant la mise en œuvre du régime de la coupe en mosaïque. La coordonnatrice mentionne qu'on amorcera bientôt un deuxième passage. Le MFFP travaille actuellement sur des dispositions relatives à la planification et la réalisation de cette deuxième passe, en lien avec les enjeux écosystémiques. La coordonnatrice aborde les différents enjeux écologiques, dont l'organisation spatiale qui réfère spécifiquement au régime de la coupe en mosaïques, l'enjeu des peuplements mixtes, la structure interne des jeunes peuplements, les milieux riverains, l'intégrité de l'écosystème aquatique, les espèces fauniques qui requièrent des mesures particulières et le caribou forestier. La coordonnatrice explique la procédure actuelle permettant la prise en compte des frayères et leur protection. Concernant la protection des milieux riverains et des frayères, elle mentionne que le RADF est plus restrictif que le RNI. Deux enjeux de productivités forestières sont également pris en compte, à savoir le phénomène de paludification et l'invasion des sites en régénération par des plantes éricacées. La coordonnatrice explique sommairement les deux processus. La gestion des voies d'accès fait également l'objet d'un suivi. Un plan de gestion des voies d'accès est en cours d'élaboration au MFFP, mettant à contribution progressivement les différents groupes d'intérêt et le public. L'aménagement de l'habitat du caribou forestier conditionne de façon majeure ce plan de gestion des voies d'accès. Une carte des chemins stratégiques à maintenir et à construire est présentée aux membres. La question des voies d'accès soulève des questionnements en lien avec une coordination actuellement déficiente entre le MFFP qui réalise un plan développement des voies d'accès de son côté, les BGA qui réalisent un exercice similaire pour</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>répondre à certaines modalités de la certification forestière été les membres des tables de GIRT qui entretiennent une certaine préoccupation à l'égard d'un tel enjeu. Le délégué du groupe des BGA mentionne qu'un arrimage de tous les acteurs est difficilement possible au stade actuel de planification, compte tenu des contraintes et des conditions propres à chacun. Néanmoins, il y aurait lieu éventuellement de faire converger les exercices de priorisation réalisés par chacun. Des enjeux locaux soulevés par les tables de GIRT sont déjà pris en compte dans l'élaboration des PAFI-T. On y retrouve notamment les paysages sensibles, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et les sentiers d'intérêt.</p> <p>La stratégie d'aménagement mise de l'avant repose sur certains impératifs, à commencer par le maintien de la possibilité forestière. Le Forestier en chef qui en assure le suivi applique des réductions en lien avec des contraintes et avec certains des enjeux abordés précédemment. Certaines distinctions sont à établir entre le régime de la coupe mosaïque et le régime de l'aménagement écosystémique, notamment en ce qui concerne la possibilité de récolte dans les bandes riveraines. Cette distinction est particulièrement à propos pour la table de GIRT de Lebel-sur-Quévillon, où chacune des deux UA s'inscrit dans un régime différent. Concernant l'UA 087-62, le délégué mentionne que plus de deux délégués peuvent y avoir des activités de récolte. Au bénéfice des membres de la table de GIRT, il y aurait lieu d'indiquer tous les BGA qui pourraient y faire de la récolte. Il mentionne également que les notes complémentaires ne parlent pas de la certification SFI, mais seulement de la norme FSC.</p> <p>Concernant la ventilation de la récolte par caractéristique opérationnelle, on exprime brièvement le bilan 2013-2018 en mentionnant que les cibles sont atteintes. La stratégie d'aménagement prévoit des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux, et comporte des cibles relatives à ces deux groupes de travail. La coordonnatrice mentionne qu'il existe des guides illustrés concernant les principaux travaux non commerciaux. Au chapitre des travaux commerciaux, il y a un objectif d'augmenter certains traitements, notamment l'éclaircie commerciale. La coordonnatrice aborde les différents</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>suivis effectués par le MFFP, en lien avec la stratégie d'aménagement forestier.</p> <p>En guise de conclusion, la coordonnatrice fait valoir la nécessaire contribution des tables de GIRT. D'ailleurs, elle observe une belle collaboration de ces tables dans la région. Elle mentionne les étapes et les échéanciers à venir dans le cadre du processus de consultation. On vise une entrée en vigueur des PAFI-T à l'été 2019.</p>	
7. Points d'information et demandes des délégués		
a. Comité de coordination	L'animateur mentionne qu'un comité de coordination sera mis en place prochainement de manière à améliorer le fonctionnement des tables de GIRT et mieux mobiliser les délégués. L'observateur du GNC exprime son intérêt ainsi que le délégué du groupe des BGA.	
b. Audits FSC	Le délégué du groupe des BGA mentionne que L'UA 087-51 sera en audit FSC dans la semaine du 11 juin. Il invite les membres présents à diffuser l'information.	
8. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 15 h 10.	



## ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
FSC :	Forest Stewardship Council
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GNC :	Gouvernement de la nation crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PFNL :	Produit forestier non-ligneux
RADF :	Règlements sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
SFI :	Sustainable forestry Initiative
UA :	Unité d'aménagement

PROJET